DOSSIER D'ENREGISTREMENT

GEBETEX TRI NORMANDIE



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE TRI DE TEXTILES

PJ3: SOLLICITATION D'AMENAGEMENT AUX PRESCRIPTIONS GENERALES REGLEMENTAIRES

Référence	A2201.023	Réalisé par
Version	1	1690 rue Aristide Briand - 76650 PETIT COURONNE Tél.: 02 35 68 87 64 - contact@securit-ingenierie.com www.securit-ingenierie.com
Date	Le 17/01/2023	
Rédacteur	H Morin	
Nb de pages	3	

SOMMAIRE

1	CONTEXTE GENERAL3
2	DEMANDES D'AMENAGEMENT

1 CONTEXTE GENERAL

Le projet de construction d'un établissement de tri de textiles par GEBETEX TRI NORMANDIE entre dans le champ d'application de plusieurs arrêtés de prescriptions générales.

L'activité projetée relève de la rubrique 2714 (régime enregistrement). L'arrêté de prescriptions générales applicable est l'arrêté du 6 juin 2018, applicable aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique [...] 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) [...] de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2 DEMANDES D'AMENAGEMENT

Comme indiqué dans la « PJ3 : justifications de la conformité aux prescriptions règlementaires », le projet respectera l'ensemble des dispositions constructives et des prescriptions qui lui sont applicables.

GEBETEX TRI NORMANDIE ne sollicite donc aucun aménagement aux prescriptions générales réglementaires.